

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**ARRONDISSEMENT
DE LYON**

**CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL**

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 25 juin 2026

Date de publication : 30 juin 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2026

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Jules GUILLEMOT

Secrétaire élu : Monsieur Stéphane REYMOND

Membres présents à la séance :

Jules GUILLEMOT, Patricia DEROO, Salah DAHMANE, Fabienne CHAVASSIEUX, Bernard GUEDON, Catherine GUILLARD, Roland CRIMIER, Hélène EZNACK, Stéphane REYMOND, Christine CHANCEL, Lucienne DAUTREY, Danielle AZEFOUNI, Denis EXBRAYAT, Miloud TOUAOUZA, Brigitte DAVID, Maxens DOUY, Daniel ZORITA, Marie-Pierre PALANDRE, Philippe JEDRYKA, Frédéric RAGON, Olivier PONT, Arnaud JOLLY, Nicolas PAUZIE, Annick CARROUÉ, Fabien BAGNON, Antonin GRECO

Membres absents excusés à la séance :

Céline POURPOINT, Philippe DUBOST, Jennifer THIERY, Michel MONNET, Waren FEUTRY, Nicole CARTIGNY, Jacky BÉJEAN, Thierry MONNET, Agnès MARION

Pouvoirs :

Céline POURPOINT à Patricia DEROO, Philippe DUBOST à Roland CRIMIER, Jennifer THIERY à Fabienne CHAVASSIEUX, Michel MONNET à Catherine GUILLARD, Waren FEUTRY à Daniel ZORITA, Nicole CARTIGNY à Stéphane REYMOND, Jacky BÉJEAN à Frédéric RAGON, Thierry MONNET à Fabien BAGNON, Agnès MARION à Antonin GRECO,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**DÉSIGNATION D'UN
REPRÉSENTANT DE LA VILLE
AUPRÈS DU CONSEIL DE VIE
SOCIALE (CVS) DU CENTRE
D'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL ET D'ACCUEIL
DE JEUNES (CEPAJ)**

Délibération : 06-2026-069

Transmis en préfecture le : 30/06/2026

RAPPORTEUR : Monsieur Jules GUILLEMOT

Le Centre d'Enseignement Professionnel et d'Accueil de Jeunes (CEPAJ) fait partie de la Fondation reconnue d'utilité publique ACOLEA, laquelle contribue à l'accompagnement social et éducatif des enfants et des adultes en situation de vulnérabilité.

Situé à Saint-Genis-Laval, le Centre offre à des adolescents en difficultés multiples un accompagnement personnalisé, un hébergement éducatif adapté à la situation de chacun et une formation professionnelle qualifiante adaptée et accessible, afin de les préparer à des métiers porteurs d'emplois. Le Centre permet aux adolescents de suivre un enseignement, avec la possibilité d'obtenir des Certificats d'aptitude professionnelle, des Certificats d'Aptitude Professionnelle Agricole et des Brevet d'Etudes Professionnelles). Plusieurs formations sont à ce titre proposées par l'établissement, notamment en lien avec les secteurs de l'Hôtellerie et de la Restauration, la Conduite et maintenance du matériel BTP, l'Industrie automobile et ses activités connexes, ou encore les métiers du paysage, Parcs et jardins. Cet accompagnement permet de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Le CEPAJ de Saint-Genis-Laval est également ouvert au public. En effet, le centre dispose d'un restaurant d'application permettant d'une part, de mettre le jeune en situation professionnelle et d'autre part, au public de venir se restaurer et de découvrir le travail de ces jeunes. Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un représentant au conseil de vie social du CEPAJ.

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DÉSIGNER** Madame Céline POURPOINT en tant que représentante du conseil municipal au conseil de vie social du CEPAJ.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Jules GUILLEMOT**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE
Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.

Le secrétaire de séance,

Stéphane REYMOND

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Jules GUILLEMOT



Liste des élus ayant voté POUR

Jules GUILLEMOT, Patricia DEROO, Salah DAHMANE, Fabienne CHAVASSIEUX, Bernard GUEDON, Catherine GUILLARD, Roland CRIMIER, Céline POURPOINT, Philippe DUBOST, Jennifer THIERY, Hélène EZNACK, Stéphane REYMOND, Christine CHANCEL, Michel MONNET, Lucienne DAUTREY, Waren FEUTRY, Danielle AZEFOUNI, Denis EXBRAYAT, Miloud TOUAOUZA, Brigitte DAVID, Maxens DOUY, Nicole CARTIGNY, Daniel ZORITA, Marie-Pierre PALANDRE, Philippe JEDRYKA, Jacky BÉJEAN, Frédéric RAGON, Olivier PONT, Arnaud JOLLY, Nicolas PAUZIE, Agnès MARION, Antonin GRECO

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

Thierry MONNET, Annick CARROUÉ, Fabien BAGNON

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.